



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/WP/L.121
20 septembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme

et du budget programme

Quarante-septième session

Genève, 11-15 septembre 2006

Point 3 de l'ordre du jour

**EXAMEN DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED
ET DE LEUR FINANCEMENT**

*Projet de décision soumis au Conseil du commerce et du développement**

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note* avec satisfaction des activités de coopération technique réalisées par le secrétariat de la CNUCED et des rapports établis pour le Groupe de travail, et *prie* le secrétariat de continuer d'améliorer les rapports, y compris, notamment, l'annexe statistique;
2. *Se félicite* de la hausse des contributions totales en 2005, en notant en particulier la hausse des ressources provenant de pays en développement pour le financement d'activités de la CNUCED dans leurs pays, et *exprime sa gratitude* aux donateurs bilatéraux et multilatéraux pour leur appui continu;
3. *Invite* tous les partenaires de développement à travailler ensemble pour que l'assistance technique de la CNUCED ait l'impact le plus grand possible sur le développement,

* Tel qu'approuvé par le Groupe de travail à sa séance plénière de clôture, le jeudi 14 septembre 2006.

et *invite en outre* les donateurs et les donateurs potentiels en mesure de le faire à fournir un financement adéquat pour les activités de coopération technique de la CNUCED;

4. *Prend note avec satisfaction* des efforts déployés par le secrétariat pour améliorer les liens effectifs entre ses activités de recherche et d'analyse, les délibérations intergouvernementales et les activités de coopération technique, et *lance un appel* en faveur de nouvelles initiatives à cet égard;

5. *Réitère* l'importance d'une répartition équitable des ressources entre les régions en développement et entre les pays en transition pour ce qui est de l'exécution globale des activités de coopération technique;

6. *Se félicite* de constater qu'une part appréciable de l'assistance technique de la CNUCED est fournie dans le cadre d'activités interrégionales reposant sur les connaissances thématiques du secrétariat, et *demande instamment* aux donateurs de continuer de soutenir ces activités;

7. *Réaffirme* combien il est important que l'assistance technique de la CNUCED réponde aux besoins spéciaux et spécifiques des pays les moins avancés, des petits pays, des pays dont l'économie est structurellement faible et vulnérable, des petits États en développement insulaires, des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit, conformément au paragraphe 33 du Consensus de São Paulo;

8. *Note avec satisfaction* l'accroissement des ressources totales allouées à l'assistance destinée aux pays les moins avancés, dont les besoins spéciaux exigent une attention particulière, et *demande instamment* aux donateurs et au secrétariat de la CNUCED d'intensifier leur assistance à ces pays;

9. *Prie* le secrétariat de veiller à ce que l'assistance technique fournie réponde à la demande, et aux buts et objectifs de développement des bénéficiaires;

10. *Demande* que les recommandations relatives à la coopération technique émanant du processus d'examen à mi-parcours soient appliquées, et *prie* le secrétariat de faire rapport sur les progrès réalisés à cet égard à la prochaine session du Groupe de travail consacrée à la coopération technique;

11. *Se réjouit* d'engager des consultations intergouvernementales, possiblement à l'aide du rapport du groupe de personnalités constitué par le Secrétaire général de la CNUCED, sur les moyens d'accroître les incidences positives sur le développement de l'assistance technique de la CNUCED;

12. *Prend note* à cet égard des efforts envisagés par le secrétariat de la CNUCED pour accroître la cohérence et la collaboration interdivisions des programmes et activités de coopération technique, y compris la rationalisation des projets en groupes et programmes thématiques et la clôture des programmes inactifs; *prend également note* des efforts du secrétariat de la CNUCED pour mobiliser des fonds à long terme;

13. *Appelle* à un renforcement de la coopération entre les différents fournisseurs d'assistance technique liée au commerce;

14. *Demande* aux États membres de veiller à ce que la CNUCED soit en mesure de jouer un rôle important dans l'initiative relative à «l'aide pour le commerce», en conformité avec les mandats, les compétences et l'approche du développement de la CNUCED;

15. *Reconnaît* l'importance du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, et *demande* l'application des recommandations faites en 2005 concernant les cours de formation consacrés aux grands problèmes économiques internationaux.
